

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil dix-neuf,
le 21 mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire.

Convocation du 13 mai 2019.

Présents :

Mesdames Françoise INNOCENTI, Marie-Claude BONTEMPS, Sandrine CHARNAY, Hélène ROUX DIT RICHE,
Messieurs Thierry DRUGUET, Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Xavier DEPRAZ, David LAFONT, Claude BORDES, Morgan MERLE.

Excusés : Madame Ingrid MADEJA, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD,
Monsieur Vincent BUCILLIAT.

A été élue secrétaire de séance : Madame Françoise INNOCENTI.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Frais de déplacement des agents

Monsieur le Maire, informe le Conseil que les frais engagés par les agents territoriaux (déplacements, repas), lors de formation, sont à la charge de leur collectivité.

Le décret 2019-139 du 26 février 2019 vient modifier le décret 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes civiles de l'Etat, et est applicable aux trois versants de la fonction publique.

Les arrêtés du 26 février 2019 fixent les nouveaux taux applicables à compter du 1er mars 2019.

Il convient donc de délibérer afin d'acter ces modifications.

- L'indemnité forfaitaire de repas reste à 15,25€ quel que soit le repas, mais l'indemnité forfaitaire d'hébergement est revue à la hausse, avec une distinction opérée en métropole. L'indemnité était jusque-là de 60€ quel que soit le lieu d'hébergement.

Elle passe à :

- 70€ en taux de base ;
- 90€ dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris
- 110€ dans la Ville de Paris

- Les indemnités kilométriques sont revues à la hausse (en rouge les nouveaux taux) :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 25	0, 31	0, 18
Nouveaux taux	0,29	0,36	0,21
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 32	0, 39	0, 23
Nouveaux taux	0,37	0,46	0,27
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 35	0, 43	0, 25
Nouveaux taux	0,41	0,5	0,29

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux taux fixés par le décret et les arrêtés du 26 février 2019.

Recrutement d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire, informe le Conseil que depuis fin mars une nouvelle secrétaire est arrivée, par le biais d'une agence d'intérim.

Mademoiselle Morgane MARTINEZ donne entière satisfaction aussi bien au niveau de son travail que de son comportement.

Le secrétariat de mairie ayant besoin d'une secrétaire à 15h de travail hebdomadaire, décision prise lors du conseil municipal du 22 mai 2018 avec la modification du tableau des emplois, Monsieur le Maire propose de passer Mademoiselle Morgane MARTINEZ en stage à partir du 17 juin 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de recruter en stage, Mademoiselle MARTINEZ Morgane, à partir du 17 juin 2019.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Monsieur le Maire :

Changement de prestataire au niveau des transports, sur l'ensemble de l'agglomération du bassin de BOURG EN BRESSE. La délégation de service public est assurée depuis janvier 2019 par la société KEOLIS. Le nouveau réseau de transport se nomme désormais « RUBIS ». Il se décline en plusieurs modes de transports comme le bus, le car scolaire, le vélo et une navette de centre-ville.

Concernant les dessertes pour MONTRACOL, les arrêts ne changent pas mais peut-être que certains horaires peu rentables disparaîtront.

La réservation du bus à la demande s'effectue actuellement par téléphone ou mail et à partir du mois de septembre, par internet. Lors du 1^{er} trimestre 2019, 147 trajets de transport à la demande ont été enregistrés pour la commune.

La Communauté d'Agglomération est également en réflexion sur le projet de la mise en place d'un système de co-voiturage.

Un courrier est arrivé en mairie, par l'intermédiaire de Maître VILLEFRANCHE sur le dossier TARDY. Suite au pré rapport d'un expert datant du 5 mars 2019, de la réponse de la commune en accord avec Maître VILLEFRANCHE, du 20 mars 2019, la commune a reçu le 20 mai dernier, par mail la réponse de l'avocat de Madame TARDY qui semble rendre responsable la commune à 25 % pour l'humidité constatée dans le bâtiment.

La commune attend désormais l'assignation en justice, qui devrait arriver prochainement.

L'historique de l'achat du terrain des consorts GOYER à côté de la salle des fêtes et de l'école, est fait par Monsieur le Maire.

Ce terrain, acheté par l'EPF à la demande de la commune a fait l'objet de nombreuses tractations.

Finalement les parties se sont mises d'accord et le compromis a été signé.

A l'heure actuelle, les consorts GOYER veulent conserver une partie du terrain attenant à la parcelle de Monsieur Simon GOYER.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur cette requête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir la position de la commune prise depuis plusieurs mois en accord avec l'EPF et de rejeter la nouvelle demande des consorts GOYER.

Projet de construction de bâtiment garderie-cantine-préau, sur le terrain GOYER, acheté avec l'EPF, avec peut-être une subvention de CA3B de 1.9 millions d'euros sur 3 ans accordée à 11 communes. Ce projet doit être déposé avant le mois de juillet à CA3B.

- Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL, faisant fait le point sur les divers dossiers d'urbanisme arrivés en mairie depuis le 16 novembre 2018 jusqu'à ce jour.

Réunion de réception des travaux de l'éclairage public, le 15 mai dernier avec la société BOUYGUES TELECOM. Le constat fait sur le terrain est positif, les travaux ont été très bien réalisés.

Une étude financière est demandée par Monsieur le Maire afin d'avoir une idée sur les économies réalisées par la commune, suite au dispositif mis en place.

EDF a la volonté d'enfouir certaines de ses lignes sur la commune, dans un soucis d'esthétisme mais surtout de fiabilité du réseau.

Plusieurs lotissements sont concernés et une réunion sera prochainement organisée afin de clarifier certains points. Par la suite, une convention devra être signée entre la commune et EDF. Les travaux sont prévus pour le mois de septembre 2019.

La réunion commission bâtiment du 2 mai 2019 a été annulée. Monsieur Christophe SUBTIL a fait le tour des bâtiments avec Monsieur François BONNE et fait un état des lieux des travaux qui sont à prévoir, comme :

- Salle des fêtes :

Remétalliser le parquet, voir les lames qui se décollent, un four à changer prochainement, demander un devis pour la climatisation du local poubelles, boiseries à peindre et 2 volets à remplacer, arceau à poser autour de la borne d'incendie.

- Ecole - Cantine :

Demander un devis pour changer le sol PVC de la cantine, divers travaux au niveau du portail, du portillon et de la clôture de l'école, diverses réparations aux sanitaires, peinture salle de classe, dortoir, couloir à l'étage.

Les enseignants demandent la possibilité de poser des volets roulants sur les 4 fenêtres de la classe des moyens. Des devis seront demandés.

- Mairie :

Voir pour acheter une boîte à clés, et un déshumidificateur (local archives).

- Salle des associations :
Problèmes de chenaux à traiter.
- Extérieurs :
Prévoir des prises électriques pour le feu d'artifice, mettre les panneaux de basket, projet d'une aire de jeux pour les enfants de 0 à 7 ans, la commission bâtiment doit statuer sur le choix, poser un banc entre les poteaux d'éclairage au plateau sportif, mettre une bande réfléchissante au parking de l'Etoile sur le poteau d'éclairage public côté est.
- AD'AP :
Demande de devis pour travaux de marquage, signalisation horizontale et verticale, et travaux dans les sanitaires.
Monsieur François BONNE réalisera une partie des menus travaux à entreprendre.

- Intervention de Monsieur David LAFONT :

Suite au devis assez élevé d'AIN INTEGRA pour le projet d'un cheminement doux entre l'Etoile et le Village, Monsieur LAFONT a contacté le CAUE, qui pourrait proposer une autre solution moins onéreuse. De plus, la commune pourrait bénéficier d'un partenariat existant entre le CAUE et CA3B. Un plan du secteur sera envoyé par mail au CAUE pour étude.

- Intervention de Madame Marie-Claude BONTEMPS :

Lors de la dernière assemblée générale du comité de fleurissement, ces membres ont décidé de sa dissolution.
La gestion revient désormais à la commune et Madame BONTEMPS devient l'élue responsable du fleurissement.
Les bénévoles restent les bienvenus pour aider au fleurissement de la commune.

La vogue aura lieu les 25 et 26 mai 2019 avec le barbecue organisé par le Sou des Ecoles et le feu d'artifice sera tiré le 25 mai au soir.

Concernant la bibliothèque et pour pallier à la suppression du bibliobus, l'échange des livres a été fait le 14 mai dernier avec l'aide des bénévoles de la bibliothèque et Monsieur François BONNE, agent de la commune.

- Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE qui demande que la commune intervienne pour faire couper la haie de Monsieur RICOL qui débord sur le bas-côté de la route et gêne la visibilité des automobilistes.
Un courrier en ce sens sera envoyé à Monsieur RICOL.

Prochain conseil municipal lundi 24 juin 2019 à 20h30.

La séance est levée à 22h45.